

## CONDITIONS DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING pour 2024

- La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de réservation dûment rempli et signé, accompagné de votre acompte et des frais de réservation, la taxe de séjour sera à payer en plus. Il vous sera adressé une confirmation de votre paiement.

### Le solde du séjour sera réglé à l'arrivée, en vous présentant au bureau

Les emplacements sont loués à partir de 14 Heures, le jour d'arrivée, jusqu'à 12 Heures le jour du départ. La direction du camping se réserve le droit de modifier l'affectation de la réservation attribuée,

### MAXIMUM 6 PERSONNES PAR EMPLACEMENT

- Toute personne doit se conformer au règlement intérieur du camping (y compris celui de la piscine)  
- Si vous possédez un animal, **il devra être tenu en laisse et sorti en dehors du camping**, pour le confort de chacun. Les excréments de l'animal devront IMPERATIVEMENT être ramassés par son propriétaire dans le camping, aucune nuisance sonore ne sera acceptée dans le camping. Tatouage et carnet de vaccinations en cours de validité obligatoires. Chiens de 1ère et 2ème catégorie interdits.(réf. Nouvelles lois en vigueur)

- Aucun mineur ne sera accepté à séjourner sur le camping non accompagné de ses parents.

- La direction du camping ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.

Une location d'emplacement est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous louée

### Les invités doivent impérativement se présenter et s'inscrire au bureau d'accueil

(visites autorisées de 10H00 à 19H00) prix par invité : 6 ,50€ / jour / invité.

### CONDITIONS D'ANNULATION D'UN EMPLACEMENT :

Pour tout retard non signalé, l'emplacement devient disponible 24 H après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. Passé ce délai, la réservation est rendue nulle et les sommes versées restent acquises au camping. La totalité du montant du séjour restant à régler sera redevable au camping.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Si pour une raison quelconque la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping.

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

- En cas d'annulation, plus de 2 mois avant la date du séjour, l'acompte sera restitué par le camping mais pas les frais de réservation,

- En cas d'annulation moins de 2 mois avant l'arrivée sur les lieux, qu'en cas de force majeure ( maladie grave, décès d'un proche, licenciement ),un justificatif vous sera demandé et les frais de réservation ainsi que l'acompte resteront acquis au camping,

- En cas d'annulation moins de 30 jours avant l'arrivée sur les lieux , ou si vous ne vous présentez pas, pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé restant à régler sera redevable au camping .

- Aucun remboursement n'est prévu en cas d'interruption de séjour.

### ASSURANCE :

Le campeur est responsable de tous les dommages survenant de son fait au sein du camping.

- Il est invité à souscrire un contrat de type villégiature pour ces différents risques (annulation de séjour et autres....)

- **Une assurance chez notre partenaire [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) est disponible sur leur site internet**

En cas de litige, les tribunaux d'Aurillac sont seuls compétents.

### DIVERS :

Le camping se réserve le droit d'utiliser tous supports photographiques où vous pourriez apparaître en vue de ses publications ultérieures La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de vos biens personnels